



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(1)/2/Add.3
2 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE
EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Première session
18-29 novembre 2002
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION, CONFORMÉMENT
AUX ALINÉAS *a* ET *b* DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22,
ET À L'ARTICLE 26 DE LA CONVENTION**

**EXAMEN DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE PRÉSENTÉS PAR
LES PAYS TOUCHÉS D'AFRIQUE, NOTAMMENT SUR LE PROCESSUS
PARTICIPATIF ET SUR L'EXPÉRIENCE ACQUISE ET LES RÉSULTATS
OBTENUS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION
DES PROGRAMMES D'ACTION**

Additif

**APPORTS DE LA RÉUNION RÉGIONALE DES PAYS PARTIES
TOUCHÉS D'AFRIQUE**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA RÉUNION	1 – 13	3
A. Ouverture de la réunion	1 – 2	3
B. Élection du Président et des autres membres du Bureau	3	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	4 – 11	3
D. Participation.....	12	5
E. Documentation.....	13	5
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX	14 – 24	6
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	25 – 101	8
<u>Annexes</u>		
I. Préparation de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention		20
II. List of participants.....		22

I. ORGANISATION DE LA RÉUNION

A. Ouverture de la réunion

1. La Conférence africaine régionale préparatoire de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est tenue à Windhoek (Namibie), du 15 au 19 juillet 2002. Elle a été organisée conjointement par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Ministère de l'environnement et du tourisme de la Namibie, avec l'appui financier des Gouvernements allemand, finlandais, français, italien, norvégien et suisse.

2. La cérémonie d'ouverture a été ouverte par une allocution de M. Jacqui Badcock, Coordonnateur Résident de l'Organisation des Nations Unies et Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Namibie, qui a évoqué les activités du PNUD à l'appui du développement durable et de la réduction de la pauvreté en Afrique. Une déclaration a été ensuite prononcée par M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, qui a présenté un aperçu de la situation de la mise en œuvre de la Convention en Afrique et mis en lumière le lien entre la pauvreté et la désertification. M. Peter N. Ilonga, Vice-Ministre de l'environnement et du tourisme de la Namibie, qui représentait M. Philemon Malima, Ministre de l'environnement et du tourisme, a fait une allocution liminaire. Il a expliqué que la Namibie, en raison de ses spécificités géographiques, était particulièrement touchée par la désertification et la dégradation des terres et consciente de ses obligations en vertu de la Convention.

B. Élection du Président et des autres membres du Bureau

3. Les participants ont élu M. Sem Shikongo (Namibie), Président de la réunion. M. Steven Muwaya (Ouganda), M^{me} Maria Luisa Lobo Lima (Cap-Vert) et M. Etienne Kayengeyenge (Burundi) ont été élus vice-présidents. M. Ismail Hamdi Mamoud El Bagouri (Égypte) a été élu rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Président. L'ensemble de la réunion s'est tenu en séance plénière.

5. L'Ambassadeur Rogatien Biaou, Président du groupe africain et du Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention, a fait une communication sur le processus de mise en œuvre de la Convention à différents niveaux en Afrique, les synergies avec d'autres initiatives internationales, les options stratégiques ouvertes à l'Afrique et les résultats attendus des travaux du Comité. Sa communication a été suivie par une présentation générale du processus institutionnel menant à la première session du Comité faite par le secrétariat de la Convention, dans laquelle l'accent a été mis sur les sept questions thématiques principales adoptées à la cinquième session de la Conférence des Parties (COP.5) et figurait un résumé des enseignements tirés de l'examen de 47 rapports nationaux soumis au secrétariat.

6. Les participants ont assisté à la présentation des rapports nationaux des pays parties touchés d'Afrique suivants:

Algérie	Angola	Bénin
Botswana	Burkina Faso	Burundi
Cap-Vert	Congo	Côte d'Ivoire
Djibouti	Égypte	Érythrée
Éthiopie	Gabon	Gambie
Ghana	Guinée	Guinée-Bissau
Jamahiriya arabe libyenne	Kenya	Lesotho
Madagascar	Malawi	Mali
Maroc	Namibie	Niger
Nigéria	Ouganda	République centrafricaine
République démocratique du Congo	Rwanda	Sao Tomé-et-Principe
Sénégal	Soudan	Swaziland
Tanzanie	Tchad	Togo
Tunisie	Zambie	Zimbabwe

Les rapports ont été présentés en groupes, conformément aux cinq sous-régions géographiques africaines (Afrique occidentale, centrale, septentrionale, orientale et australe).

7. Les participants ont également assisté à la présentation des rapports sous-régionaux suivants:

Programme d'action sous-régional pour l'Afrique occidentale et le Tchad (présenté par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) (CILSS)

Programme d'action sous-régional pour l'Afrique centrale (présenté par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) (CEMAC)

Programme d'action sous-régional pour l'Union du Maghreb arabe (présenté par l'Union du Maghreb arabe) (UMA)

Programme d'action sous-régional pour l'Afrique orientale (présenté par l'Autorité intergouvernementale pour le développement) (IGAD)

Programme sous-régional d'action pour l'Afrique australe (présenté par la Communauté de développement de l'Afrique australe – Secteur de l'environnement et de la gestion des terres) (SADC-ELMS)

8. Les participants ont assisté également à la présentation des rapports des pays développés parties suivants:

Allemagne	Communauté européenne
Finlande	France
Italie	Pays-Bas

9. Les participants ont entendu en outre les communications faites par les représentants des organisations intergouvernementales, des organisations des Nations Unies et des organismes internationaux et multilatéraux suivants:

Banque africaine de développement (BAD)

Union africaine (UA)

Banque mondiale

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Programme des Volontaires des Nations Unies

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides

Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

10. En application de la décision 1/COP.5, le représentant africain au Comité de la science et de la technologie (CST) et le représentant du Mécanisme mondial (MM) ont fourni aux participants des conseils et des informations.

11. Pendant la réunion, trois séances de dialogue interactif ont été consacrées aux sept questions thématiques principales définies à la cinquième session de la Conférence des Parties. La première séance a porté sur les trois questions institutionnelles: le processus participatif, les arrangements législatifs et institutionnels et les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement. La deuxième a porté sur la mobilisation des ressources et la coordination, notamment sur la conclusion d'accords de partenariat. La troisième a été consacrée à l'examen des thèmes techniques: la remise en état des terres dégradées, la surveillance, l'évaluation et les systèmes d'alerte rapide et l'accès aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés.

D. Participation

12. La liste des participants figure à l'annexe II du présent document.

E. Documentation

13. Les documents suivants ont été mis à la disposition des participants:

- | | |
|-------------------------|--|
| ICCD/CRIC(1)/2 | Examen des rapports sur la mise en œuvre présentés par les pays parties touchés d'Afrique, notamment sur le processus participatif et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action |
| ICCD/CRIC(1)/2/Add.1(A) | Synthèse et analyse préliminaire des renseignements contenus dans les rapports soumis par les pays africains parties touchés |
| ICCD/CRIC(1)/2/Add.1(B) | Progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux et du programme d'action régional en Afrique |

- ICCD/CRIC(1)/6 Examen des rapports présentés par les pays développés parties sur les mesures qu'ils ont prises pour aider à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'action des pays parties touchés de toutes les régions, y compris les informations communiquées sur les ressources qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent, au titre de la Convention
- ICCD/CRIC(1)/6/Add.1 Synthèse et analyse préliminaire des renseignements contenus dans les rapports soumis par les pays développés parties
- ICCD/CRIC(1)/7 Examen des renseignements fournis par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action dans le cadre de la Convention.

II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX

14. Sur les 47 pays africains parties qui avaient soumis leurs rapports nationaux dans les délais, 41 étaient représentés à Windhoek et un résumé succinct sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention a été présentée par leurs centres de liaison nationaux respectifs pour la mise en œuvre de la Convention. Le représentant d'un pays qui avait soumis son rapport après les délais a fait une communication. En ce qui concerne les programmes d'action sous-régionaux et régionaux, tous les rapports qui avaient été soumis ont été présentés et examinés au cours de la réunion. Presque toutes les communications ont respecté les directives indiquées par le secrétariat et ont porté sur les sept questions thématiques principales sélectionnées à la cinquième session de la Conférence des Parties, au titre de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

15. Les représentants des pays développés parties, des organisations intergouvernementales, des organisations des Nations Unies et des organismes internationaux et multilatéraux ont fait des communications sur leur aide aux pays et sous-régions d'Afrique, fournie depuis la présentation de leurs rapports initiaux en 1999, assorties d'exemples concrets. Les discussions ont porté sur l'appui à fournir à la mise en œuvre des programmes d'action existants et la nécessité de mieux informer les ambassades et d'autres représentations des partenaires de développement en Afrique du processus lié à la mise en œuvre de la Convention.

16. Au cours de la présentation des rapports et pendant la première séance de dialogue interactif, l'accent a été mis sur des questions institutionnelles telles que le processus préparatif, les cadres juridiques et institutionnels et les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement.

17. En ce qui concerne le processus participatif, tous les pays ont évoqué la participation de parties prenantes importantes à la formulation et à l'exécution des programmes d'action nationaux (PAN). Les représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ont néanmoins exprimé le souhait de ces dernières d'être admises à participer plus largement au processus de mise en œuvre des programmes. Les participants ont évoqué en outre la nécessité

de sensibiliser davantage le secteur privé et de l'inciter à soutenir ce processus. Ils ont estimé que la participation serait plus effective si les gouvernements indiquaient plus clairement qu'ils sont au service de ceux qui utilisent les ressources.

18. Les communications ont montré clairement que dans la plupart des pays, les organes de coordination nationaux n'étant pas placés au niveau approprié sont par conséquent incapables de s'acquitter de leur rôle de coordination. En outre, les centres de liaison nationaux pour la mise en œuvre de la Convention, qui sont désignés officiellement par le Gouvernement, ont trop de responsabilités pour être en mesure de faciliter comme il conviendrait le processus de mise en œuvre de la Convention. Les participants ont donc recommandé d'évaluer l'efficacité des organes de coordination nationaux et d'identifier des moyens de les aider à assurer la mise en œuvre de la Convention.

19. Des pays parties ont souligné les avantages qu'il pourrait y avoir à établir des liens entre le processus de mise en œuvre de la Convention et d'autres accords internationaux concernant le développement durable et les stratégies nationales de développement, notamment le développement du partage des informations. À cet égard, les participants ont reconnu la nécessité d'inclure les PAN dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Ils ont estimé que le concept de synergies restait théorique et n'était pas encore parvenu au niveau local.

20. La deuxième séance de dialogue interactif a porté sur la mobilisation des ressources et la conclusion d'accords de partenariat, ainsi que sur la nécessité d'obtenir des fonds suffisants et prévisibles pour la mise en œuvre de la Convention en Afrique. À ce jour, un petit nombre seulement d'accords de partenariat ont été conclus à cause de la rareté des ressources disponibles aux niveaux national et international. Les pays qui ont achevé leur programme d'action national devraient créer, de concert avec les pays développés parties intéressés, un mécanisme consultatif dirigé par le pays concerné et axé sur la création de partenariats à long terme. Des réunions régulières entre les centres de liaison nationaux pour la mise en œuvre de la Convention, les représentants d'autres conventions et initiatives concernant le développement durable pourraient aussi contribuer à renforcer les synergies, définir des activités conjointes et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des activités en question.

21. Les participants ont souligné la nécessité de disposer de davantage d'informations sur les possibilités courantes de mobiliser les ressources existantes dans le cadre des cycles de programmation des partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement, et d'avoir une influence concrète sur les processus décisionnels des pays parties touchés d'Afrique et des institutions financières internationales et des partenaires bilatéraux de développement.

22. En ce qui concerne les questions scientifiques et techniques auxquelles la troisième séance de dialogue interactif a été consacrée, les recommandations formulées par le CST sur les repères et les indicateurs, les systèmes d'alerte rapide et l'utilisation des connaissances traditionnelles n'ont guère été évoquées dans les rapports nationaux ou les communications qui ont été présentés au cours de la réunion régionale. Toutefois, les participants ont fait observer qu'un nombre important d'activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de sécheresse étaient certes mises en œuvre aux niveaux national et régional mais que le format de présentation indiqué dans le Guide ne permettait pas une description adéquate de ces activités dans les rapports nationaux et ils ont proposé d'y apporter certains changements.

23. Un projet de texte résumant les conclusions et recommandations formulées au cours de la réunion a été distribué à tous les participants, qui avaient eu la possibilité de proposer des amendements et de faire des observations. Le présent document rend compte des principales questions qui ont été soulevées par les participants (voir le chapitre III).

24. Au début de la séance de clôture, le 19 juillet 2002, M^{me} Lillian Mushota, de la Zambia Alliance of Women, a donné lecture d'une motion de remerciements dans laquelle les participants ont remercié sincèrement le Gouvernement namibien d'avoir généreusement accueilli la réunion. Cette motion a été suivie par une déclaration de M. Jacqui Badcock, Coordonnateur Résident de l'Organisation des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD en Namibie, et par une allocution de M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention. La clôture officielle de la réunion a été prononcée par M^{me} Maria Kapere, Secrétaire adjointe du Ministère de l'environnement et du tourisme de la Namibie.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Introduction

25. L'élimination de la pauvreté, le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement en Afrique supposent la création d'emplois décents et stables, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Une coopération accrue entre tous les acteurs axée sur des questions cruciales pour la lutte contre la désertification est une condition indispensable à la stabilité environnementale et sociale. Le moment est venu d'appuyer de façon concertée le processus de mise en œuvre de la Convention en tant que moyen d'assurer le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Les conclusions et recommandations suivantes présentent un ensemble de politiques et de mesures visant à lutter contre le processus continu de désertification et ses effets négatifs sur la viabilité des modes d'existence des personnes qui vivent dans les zones touchées.

26. Les participants à la Conférence régionale préparatoire africaine tenue en vue de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, à Windhoek (Namibie) en juillet 2002,

Ayant examiné la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en Afrique à la lumière des rapports présentés par les pays africains parties, les pays développés parties, les organisations des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les institutions sous-régionales et régionales,

Rappelant l'Appel d'Agadez lancé par le Groupe de personnalités éminentes sur la lutte contre la désertification en février 2002 et les conclusions de la Conférence ministérielle tenue dans le cadre de la réunion préparatoire des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue en vue du Sommet mondial sur le développement durable à Praia (Cap-Vert), en mars 2002,

Adopte les conclusions et recommandations suivantes qui constituent la contribution régionale du continent africain à la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

A. Surveillance de la mise en œuvre de la Convention
et présentation de rapports à ce sujet

*1. Rapports nationaux présentés dans le cadre du processus d'évaluation
de la mise en œuvre de la Convention*

27. Les efforts faits par les pays parties pour élaborer et présenter en temps opportun leurs rapports nationaux afin qu'ils puissent être examinés à la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ont été notés avec satisfaction. La participation de la société civile à cette activité, conformément aux recommandations formulées dans le Guide, devrait être maintenue.

28. Le fait que certains pays n'ont suivi que partiellement les recommandations formulées dans le Guide ainsi que l'analyse insuffisante des progrès réalisés dans le cadre de la Convention au cours de la période considérée ont permis difficilement de se faire une idée claire de la situation de la mise en œuvre de la Convention en Afrique. En outre, les quelques informations sur les aspects scientifiques et techniques fournies dans les rapports ont rendu difficile l'évaluation des progrès dans ces domaines. Néanmoins, les rapports d'un petit nombre de pays ont tenu compte du format de présentation préconisé dans le Guide, en ce qui concerne notamment les aspects scientifiques et techniques.

29. À cet égard, les pays parties ont pris note de l'appui qui leur a été fourni par le secrétariat de la Convention pour l'élaboration de leurs rapports nationaux. Les ressources financières très modestes allouées pour la présentation des rapports devraient être augmentées pour répondre aux besoins des pays africains parties en matière de collecte et de traitement des données et la gestion de l'information.

2. Rapports sous-régionaux

30. La Conférence a noté avec satisfaction la contribution des organisations sous-régionales africaines, à savoir le CILSS et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'IGAD, le SADC, l'UMA et le CEMAC, à l'établissement des rapports sous-régionaux portant sur la mise en œuvre de la Convention dans leurs domaines respectifs. Ces institutions ont aidé à assurer la coordination nécessaire à la formulation et à la mise en œuvre des PAN dans leurs domaines respectifs et gardé à l'esprit les aspects complémentaires des PAN et programmes d'action sous-régionaux (PASR). Leur rôle dans la poursuite des activités concernant les questions transfrontières a été également reconnu.

3. Rapport régional

31. Il a été noté qu'un aperçu régional de la situation en Afrique devrait certes être présenté périodiquement, mais aussi que le système actuel de présentation de rapports des réseaux thématiques (RT) dans le cadre du programme d'action régional (PAR) pour l'Afrique ne mettait pas suffisamment en lumière ses liens avec les domaines thématiques prioritaires du CST aux niveaux national et sous-régional. Les réseaux thématiques devraient préparer et soumettre au CST, par l'intermédiaire des pays africains parties, les domaines thématiques prioritaires au niveau régional.

4. Rapports des pays développés parties et des organisations et organismes régionaux, internationaux et intergouvernementaux

32. La participation de certains pays développés parties au processus de présentation de rapport sur la mise en œuvre de la Convention en Afrique est considérée avec satisfaction comme une activité qui s'inscrit dans le cadre de la préparation concrète de la session du Comité. En effet, le processus d'examen mené au niveau régional est nécessaire pour optimiser les résultats des efforts faits par les pays africains parties touchés.

33. La Conférence a pris note avec satisfaction des rapports utiles qui lui ont été soumis par les pays développés parties et par les institutions régionales, internationales et intergouvernementales sur l'appui fourni aux pays africains parties pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention. Toutefois, les informations spécifiques fournies sur le processus de mise en œuvre de la Convention lui-même étaient insuffisantes. La Conférence a invité le secrétariat de la Convention à tenir compte des propositions contenues dans les rapports susmentionnés.

Recommandations

34. La présentation des rapports nationaux sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre de la Convention devrait bénéficier d'un appui financier sûr et approprié, notamment pour assurer la participation des parties prenantes à tous les niveaux, en particulier au niveau local.

35. Le secrétariat de la Convention est invité, en collaboration avec les organismes coopérants, à aider les pays à élaborer des profils de pays qui fourniraient des informations utiles au Comité, afin de compléter les rapports nationaux. Les profils devraient contenir des analyses de données concrètes sur l'ampleur de la dégradation des sols, de la désertification et des effets des sécheresses.

36. Le secrétariat et les organismes coopérants devraient faciliter la réalisation d'un examen approfondi de rapports nationaux sélectionnés parmi ceux qui seront présentés par les pays parties touchés d'Afrique à la première session du Comité, afin de promouvoir une évaluation sur le terrain plus concrète de la mise en œuvre de la Convention au niveau national, en vue d'améliorer l'utilité des enseignements tirés de l'action, de promouvoir la Convention en tant qu'instrument utile pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté et son intégration dans les systèmes de planification nationaux. Il faudrait en outre étudier de nouvelles méthodes propres à permettre des échanges d'expérience utiles.

37. Les participants ont demandé au secrétariat de la Convention de faciliter la réalisation d'une évaluation conjointe du processus de mise en œuvre de la Convention en Afrique par les pays développés parties, les pays en développement parties et les partenaires multilatéraux intéressés, dont les résultats devraient être présentés à la septième session de la Conférence des Parties. Le secrétariat de la Convention a été en outre invité à élaborer une évaluation ou une analyse de la mise en œuvre des conclusions et recommandations des différentes conférences régionales africaines tenues depuis 1997, en vue de la soumettre pour examen à la conférence régionale africaine qui aura lieu à Cotonou (Bénin), en 2003, dans le cadre de la préparation de la sixième session de la Conférence des Parties.

38. La Conférence invite le secrétariat à examiner et mettre à jour le Guide régulièrement.

B. Processus participatif impliquant la société civile, les ONG
et les organisations communautaires

39. La création d'un cadre favorable propre à encourager la décentralisation et la participation de la société civile incitera les ONG, les organisations communautaires et des représentants de la communauté des scientifiques et chercheurs à appuyer le cadre des PAN et à contribuer au processus de formulation et d'exécution des programmes d'action.

40. La Conférence a accueilli avec satisfaction l'initiative Désertification 2002 engagée en Afrique australe et a recommandé un appui ciblé de toutes les parties prenantes qui permettrait de la reproduire dans d'autres parties de l'Afrique. Cet appui favoriserait une participation active de la société civile à la mise en œuvre des objectifs de la Convention.

Recommandation

41. Les représentants de la société civile sont invités à continuer d'accroître leur contribution aux activités des organismes de coordination nationaux (OCN) pour assurer la mise en œuvre pleine et effective de la Convention.

C. Cadres ou arrangements législatifs et institutionnels

42. Certains pays ont mis en place de nouveaux arrangements institutionnels, législatifs et réglementaires qui concernent notamment la gestion des ressources naturelles terrestres.

43. Tous les pays ont mis en place un organe de coordination multidisciplinaire et désigné un centre de liaison national. De nombreux pays africains ont souligné la nécessité de créer une institution plus représentative dotée d'une indépendance et de ressources plus importantes.

44. Les participants ont estimé que la faiblesse des moyens institutionnels, la discordance des politiques, l'harmonisation et/ou l'exécution médiocres de la législation relative à l'environnement et les problèmes liés à la propriété terrienne figuraient parmi les principales difficultés.

Recommandation

45. Les pays parties sont encouragés, ainsi qu'il conviendra, à renforcer les OCN afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités effectivement dans le cadre de la Convention.

D. Mobilisation et coordination des ressources tant internes qu'internationales,
y compris la conclusion d'accords de partenariat

1. Considérations générales

46. Les objectifs de la Convention dans le domaine du développement et de l'environnement nécessiteront un afflux substantiel de ressources financières vers les pays africains parties, à l'effet de renforcer la capacité des institutions à mettre en œuvre la Convention et de couvrir les coûts de la mise en œuvre des activités prioritaires des PAN, des PASR et des PAR.

47. L'absence de système de financement adéquat et prévisible a entravé la mise en œuvre de la Convention et les pays africains ont subi en même temps la dégradation des conditions économiques, les sécheresses récurrentes, l'aggravation des pénuries alimentaires et de la pauvreté, la pandémie de sida, l'utilisation non durable des ressources naturelles et leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

48. Les pays africains parties ont pris note avec satisfaction de l'appui fourni à ce jour par les pays développés parties, les organisations internationales et les institutions financières multilatérales au processus de formulation et de mise en œuvre de programmes d'action en Afrique. Ils ont également dûment pris note avec satisfaction de l'appui actif de plusieurs pays développés parties qui ont joué le rôle de chef de file.

49. La nécessité de concevoir des instruments économiques et des services environnementaux qui permettent de canaliser les investissements publics et privés au profit de la lutte contre la désertification a été soulignée.

50. Les pays africains parties ont noté qu'un grand nombre de pays développés parties, d'organisations internationales et d'institutions financières multilatérales n'avaient pas encore adapté leurs procédures d'allocation de ressources aux programmes à leurs engagements en tant que Parties à la Convention.

2. Appui à la mise en œuvre de la Convention par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

51. La Conférence a demandé très instamment au Sommet mondial sur le développement durable et à l'Assemblée du FEM de désigner le FEM pour être un mécanisme financier de la Convention, afin d'assurer à cet instrument un système de financement adéquat et prévisible lui permettant d'atteindre ses objectifs en temps opportun et efficacement, tout en reconnaissant le rôle complémentaire du Mécanisme mondial.

52. La Conférence a pris note de la collaboration entre le secrétariat de la Convention et celui du FEM et a souligné qu'il était nécessaire que le secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, le Président de la Conférence et le Président du groupe des pays africains parties à la Convention, de concert avec les pays développés parties, prennent toutes les mesures et dispositions nécessaires pour donner suite aux décisions adoptées par la dernière réunion du Conseil du FEM, en mai 2002, et par la seconde Assemblée du FEM, concernant le financement de la mise en œuvre de la Convention en Afrique.

3. Le Mécanisme mondial

53. La Conférence a souligné que le MM et son comité de facilitation devraient concentrer leurs activités sur la mobilisation et l'orientation des ressources financières conformément à leur mandat, afin d'accélérer le processus de mise en œuvre de la Convention en Afrique.

4. Contributions nécessaires au budget de base de la Convention

54. La Conférence a pris note avec une profonde inquiétude du fait que la plupart des pays africains n'avaient pas versé en temps opportun leur contribution au budget ordinaire de la Convention.

Recommandations

55. La sixième session de la Conférence des Parties, avec l'appui des organisations multilatérales intéressées, du Mécanisme mondial et du secrétariat de la Convention, devrait inviter les pays parties touchés et les pays développés parties à mettre en place, à titre volontaire, un mécanisme consultatif dirigé par les pays dans ceux d'entre eux qui ont achevé leur PAN. Ce mécanisme devrait viser à créer des partenariats à plus long terme en vue d'identifier conjointement les meilleures possibilités d'intégrer davantage la Convention dans le cadre national de développement et de mobiliser, d'une manière plus prévisible, les ressources financières nécessaires, à la mise en œuvre des PAN.

56. Les pays développés parties sont invités à prendre les mesures gouvernementales et administratives nécessaires pour être en mesure, selon qu'il conviendra, de jouer leur rôle de *chef de file* et de participer activement au processus consultatif susmentionné.

57. Les partenaires de développement sont invités à réexaminer leurs procédures de financement et règles relatives aux demandes de financement, en vue d'établir une procédure claire et concise qui pourrait être examinée par les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux intéressés qui soutiennent la mise en œuvre de la Convention.

58. La Conférence a recommandé que la sixième session de la Conférence des Parties, dans le cadre du deuxième examen des politiques, modalités et activités opérationnelles du MM, évalue l'efficacité de cet organisme en matière de mobilisation et d'orientation des ressources financières, en ce qui concerne notamment le transfert des technologies vers les pays parties touchés, conformément à son mandat.

59. Des ressources financières suffisantes pour assurer la mise en œuvre de la Convention devraient être obtenues dans l'esprit de la Conférence mondiale sur le développement durable, afin de contribuer à l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales, en particulier dans les écosystèmes arides, semi-arides et secs subhumides des pays les moins avancés (PMA), et de permettre aux pays parties de jouer un rôle significatif dans l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) concernant l'environnement.

60. Les Parties à la Convention, avec l'appui du FEM, du MM et d'autres organismes coopérants sont invités, avec l'appui du secrétariat, à faciliter une évaluation concertée, à titre indicatif, du montant des ressources financières attendues des partenaires de développement, en vue d'élaborer un plan d'allocation des ressources clair, qui permette de s'attaquer de façon adéquate et opportune aux questions d'appui financier et de renforcement des capacités avant la septième session de la Conférence des Parties.

61. Les pays en développement touchés sont invités instamment à accroître substantiellement leurs allocations budgétaires afin d'indiquer clairement leur volonté d'assurer la mise en œuvre de la Convention, et à présenter des projets ou programmes prioritaires prévus pour leurs PAN dans leurs négociations régulières avec les pays développés parties.

62. Le FEM est invité, lorsqu'il tiendra sa deuxième Assemblée à Beijing (Chine), en octobre 2002: 1) à prendre des mesures afin de donner suite aux recommandations du Conseil du FEM tendant à faire de la dégradation des terres (désertification et déboisement) un domaine d'intervention qui permettrait au Fonds d'appuyer la mise en œuvre efficace de la Convention, 2) à faire du FEM un mécanisme financier de la Convention en tenant compte des prérogatives et décisions de la Conférence des Parties à la Convention.

63. La Banque africaine de développement et les autres organismes multilatéraux de financement sont invités à fournir des ressources financières et à faciliter des études de préfaisabilité de projets d'investissement en vue de permettre aux pays africains parties d'entreprendre des programmes d'investissement plus importants dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

64. Tous les pays africains qui n'ont pas encore versé leur contribution au titre des années 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 devraient le faire avant la fin de 2002. Le secrétariat de la Convention est invité à envoyer aux différents pays parties, avant la fin de septembre 2002, des états de leurs contributions non versées qui sont dues au titre de la période allant jusqu'à la fin de 2003.

E. Liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies nationales de développement

65. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'une des tâches essentielles des centres de liaison est d'assurer, dans le cadre des organismes gouvernementaux concernés, des liens utiles avec les cadres stratégiques pertinents, les initiatives multilatérales et les programmes appropriés négociés avec les donateurs bilatéraux.

66. Étant donné les pressions accrues résultant de la pauvreté dans les zones rurales et de l'aggravation des effets du changement climatique, il est également nécessaire de renforcer les synergies avec d'autres instruments juridiques relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles indispensables à la survie des écosystèmes arides, semi-arides et secs subhumides et des personnes vivant dans les zones touchées. À cet égard, les programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) menés en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont étroitement liés au PAN et une amélioration des liens accroîtrait les avantages qui découlent de ces programmes, notamment pour les PMA touchés.

67. Des cadres de planification pertinents existent ou sont en cours d'élaboration en ce qui concerne l'eau, les forêts, les terres humides et la biodiversité. En adoptant une approche synergique, la Convention, appuyée par l'existence d'un nouveau domaine d'intervention du FEM sur la dégradation des terres, pourrait encourager considérablement une approche plus intégrée et participative à l'égard des moyens de subsistance durables et de la conservation des écosystèmes dans les zones arides, semi-arides et sèches subhumides.

68. Afin de promouvoir les synergies entre les conventions relatives à l'environnement, il est nécessaire de démontrer les avantages qu'elles offrent au secteur privé car c'est ce dernier qui devrait financer la mise en œuvre de la plupart des initiatives proposées.

69. Concernant les différentes initiatives des Parties, le secrétariat de la Convention et les organismes coopérants sont invités à faciliter la mise en œuvre dans les pays d'activités visant à promouvoir des synergies entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Convention de Ramsar sur les zones humides, à la lumière des faits nouveaux qui ont eu lieu dans le cadre du FEM.

Recommandations

70. Le secrétariat de la Convention est encouragé à poursuivre ses efforts en s'appuyant sur les recommandations formulées au cours des ateliers d'Addis-Abeba et Cotonou tenus en 2001, concernant l'intégration des activités prioritaires de la Convention dans les stratégies d'appui aux pays et les stratégies d'appui aux régions relevant de l'Accord de partenariat ACP/UE de Cotonou, afin d'établir des liens entre les aspects liés à la pauvreté et à la dégradation des terres par le biais de cet accord. En outre, les pays parties sont invités à inclure à titre prioritaire les objectifs de la Convention dans les politiques nationales et régionales de développement.

71. La recherche de synergies au niveau des pays doit être soutenue par les systèmes appropriés d'incitation, les dispositifs institutionnels de coordination et d'intervention adoptés lors des différentes sessions de la Conférence des Parties aux conventions pertinentes et par les secrétariats de ces dernières.

72. Le secrétariat est invité à continuer d'étudier des méthodes adéquates et d'appuyer l'organisation d'ateliers sur les synergies dans les pays de la région en vue d'achever l'élaboration de principes directeurs avant la sixième session de la Conférence des Parties.

73. Les centres de liaison relevant de la Convention et du FEM, fonctionnant au niveau des pays devraient entretenir des liens plus étroits entre eux et avec les centres de liaison de la Convention sur la biodiversité, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Forum des Nations Unies sur les forêts et de la Convention de Ramsar pour assurer une plus grande intégration de la gestion des programmes et projets et de la préparation des propositions de projets destinées aux différents organismes donateurs.

F. Mesures pour la remise en état des terres dégradées et l'atténuation des effets des sécheresses

74. Les pays africains parties ont fait des études diagnostiques globales de l'expérience acquise dans la lutte contre la désertification et/ou l'action menée pour atténuer les effets des sécheresses, et certains d'entre eux ont communiqué des informations sur des programmes et projets concrets de remise en état des terres dégradées. Des résultats conséquents ont été obtenus grâce à des mesures visant à arrêter la dégradation des terres, à l'aide de différentes techniques telles que le reboisement et la conservation de l'eau. Néanmoins, un complément d'information sur la viabilité de ces initiatives est nécessaire.

75. Les programmes et projets relevant de la Convention sont axés sur des problèmes d'importance vitale tels que la rareté de l'eau, la gestion des bassins versants, le déboisement et la sécheresse qui font souvent l'objet de la planification des politiques.

Recommandation

76. Il faudra encourager de nouveaux travaux de recherche afin de définir des moyens possibles de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets des sécheresses. Il conviendrait d'accroître l'aide octroyée aux établissements de recherche afin de leur permettre de mettre au point de nouvelles approches et techniques et de profiter des avantages des techniques appropriées grâce à des mécanismes et échanges d'informations renforcés. Les résultats de la recherche devraient être communiqués à toutes les parties prenantes, y compris aux participants de base.

G. Surveillance et évaluation de la sécheresse et de la désertification, systèmes de surveillance et d'alerte rapide

77. Les Parties ont reconnu la nécessité d'élaborer et d'appliquer des repères et des indicateurs afin de surveiller et d'évaluer les changements de l'utilisation des terres. Toutefois, les différences entre les repères et indicateurs utilisés et les niveaux d'utilisation ont nui à leur comparabilité aux niveaux national, sous-régional et régional. En outre, l'échelle et la résolution des cartes diffèrent considérablement, ce qui rend difficile d'harmoniser les échanges de données et d'informations entre les institutions et entre les régions. Les capacités humaines, institutionnelles et financières limitées existant dans ce domaine constituent des contraintes empêchant d'entreprendre des activités de surveillance et d'évaluation efficaces.

78. Plusieurs pays parties ont mis en place des systèmes d'alerte rapide pour prévoir les sécheresses, même s'il est vrai qu'en Afrique, la plupart de ces systèmes sont axés sur la sécurité alimentaire. Les Parties ont indiqué que des mécanismes améliorés seront nécessaires pour identifier et atténuer les effets des sécheresses liées au phénomène «El Niño».

Recommandations

79. Les pays africains parties sont encouragés à mettre en œuvre les recommandations du CST, ainsi que celles du Groupe de travail spécial, afin de renforcer l'utilisation des connaissances traditionnelles, des systèmes d'alerte rapide, de repères et d'indicateurs permettant de surveiller la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres dans la région.

80. Les pays parties devraient continuer d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention en utilisant des repères et indicateurs pertinents, quantifiables et aisément vérifiables, portant sur la mise en œuvre de la Convention et les effets, tels qu'ils ont été définis par le CST, notamment ceux qui ont pour but de mesurer la participation des populations, des communautés et des principaux groupes locaux, en particulier celle des femmes et des jeunes.

H. Accès des pays parties touchés, en particulier les pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés

81. Une vaste gamme de techniques, de technologies et de connaissances traditionnelles ont été utilisées dans la mise en œuvre de la Convention. Un nouvel effort est nécessaire pour assurer un échange adéquat d'informations à tous les niveaux, notamment entre les OCN et les ONG. Un appui financier, technique et autre accru est nécessaire pour assurer les transferts de technologie. Le rôle de facilitation du processus Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud que joue le CST dans ce domaine est important.

Recommandations

82. Il est nécessaire de diffuser et d'appliquer les résultats et les savoir-faire liés aux connaissances et meilleures méthodes traditionnelles qui seraient associés aux techniques modernes, et, le cas échéant, adaptés aux conditions locales.

83. Afin d'assurer l'efficacité du CST, il faudrait créer un groupe spécial composé de 25 experts et scientifiques relevant de cet organe, qui seraient recrutés en respectant une représentation géographique équitable.

84. Afin de créer des synergies avec les organes scientifiques relevant de la Convention-cadre des Nations Unis sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité, le CST et son groupe d'experts devraient travailler en collaboration étroite avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et avec d'autres initiatives telles que l'Évaluation du Millénaire portant sur l'écosystème (EM) et l'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA), afin de tirer parti des résultats obtenus par ces organes.

I. Priorités aux niveaux national, sous-régional et régional

1. Niveau national

85. Conformément aux dispositions de la Convention et de la décision 8/COP.4 relatives à la «Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention», les pays parties poursuivent l'application des recommandations adoptées par la cinquième Conférence régionale africaine qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en août 2001, dans laquelle les pays africains parties touchés sont invités à poursuivre vigoureusement leurs efforts pour mettre en œuvre la Convention, notamment au niveau local, et à renforcer, selon que de besoin, les liens entre les centres de liaison nationaux et leurs organismes de coopération pour le développement, et à encourager l'intégration de la mise en œuvre de la Convention dans les stratégies nationales de développement et d'autres cadres d'action pertinents.

2. Niveau sous-régional

86. La mise en œuvre effective des activités prévues au titre des quatre programmes d'action sous-régionaux existants pour l'Afrique est entravée faute d'accords ou d'arrangements de partenariat adéquats. Les PASR ne peuvent donner les résultats attendus s'ils résultent d'initiatives d'appui ad hoc.

3. Niveau régional

87. Le lancement des réseaux thématiques restants, à savoir ceux qui concernent la surveillance de l'environnement, la surveillance des sources d'énergie renouvelable et la promotion de méthodes agricoles viables étant en cours de préparation, les centres de liaison institutionnels désignés sont invités à les appuyer au moyen d'une infrastructure et d'arrangements logistiques appropriés. En outre, la Conférence a pris note de l'adoption du plan d'action lié à l'initiative du NEPAD concernant l'environnement comme moyen de lutte contre la dégradation des terres dans la région.

Recommandations

88. Étant donné la capacité potentielle des PAN d'accroître la cohérence entre les cadres d'action qui s'occupent des modes de subsistance viables et de la protection des ressources naturelles dans les écosystèmes vulnérables touchés, il est nécessaire d'assurer un appui concerté de façon plus cohérente par le biais d'une aide technique et financière prévisible.

89. Les pays africains parties qui n'ont pas encore achevé leur PAN sont instamment invités à continuer de prendre toutes les mesures nécessaires et d'accélérer le processus d'élaboration et d'adoption de leur PAN en vue de les achever au plus tard à la fin de 2005, conformément à la recommandation formulée dans la décision 8/COP.4.

90. Les institutions sous-régionales sont invitées à poursuivre leurs efforts en vue d'associer, selon qu'il conviendra, les pays africains qui ne sont pas membres des organisations sous-régionales à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et d'activités transfrontières concernant les cinq sous-régions africaines, comme indiqué à l'article 10 de l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Afrique et le secrétariat est prié, lorsque cela est nécessaire, de continuer à faciliter cette intégration.

91. La Conférence invite le secrétariat de la Convention, en collaboration avec le PNUE, la BAD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de continuer d'appuyer l'application de l'initiative du NEPAD concernant l'environnement qui bénéficierait de l'existence d'un lien étroit avec la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et régional.

92. La sixième session de la Conférence des Parties est invitée en outre à adopter une décision tendant à stimuler l'appui financier prévu pour les réseaux thématiques régionaux africains et les institutions subrégionales africaines afin de les mettre en mesure d'entreprendre leurs activités de coordination de la mise en œuvre de la Convention au niveau local dans leurs domaines de compétence, de promouvoir l'échange nécessaire des enseignements tirés de l'action, des connaissances et meilleures pratiques traditionnelles, et la diffusion des savoir-faire et des techniques appropriés conformément aux directives du CST.

J. Questions mondiales

93. Les pays africains parties se félicitent des initiatives facilitées par le secrétariat de la Convention en vue de préparer le Sommet mondial sur le développement durable, notamment la réunion du Groupe de personnalités éminentes tenue à Agadez (Niger), en février 2002,

et la Conférence préparatoire des Parties à la Convention tenue en vue du Sommet organisée à Praia (Cap-Vert), en mars 2002.

94. La Conférence accueille avec satisfaction les préparatifs entrepris actuellement par les pays africains parties en vue du Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg. Le Sommet mondial devrait mettre l'accent sur la mise en œuvre de la Convention en préconisant d'accroître la cohérence entre les politiques et de concentrer davantage l'attention sur le développement rural dans les zones touchées.

95. Il a été noté que les programmes relevant de la Convention peuvent favoriser l'équité au niveau mondial tout en atténuant les craintes croissantes de voir la mondialisation conduire à une marginalisation irréversible des écosystèmes arides, semi-arides et secs subhumides dans un système mondial soumis à des impératifs économiques et financiers internationaux distincts.

96. L'initiative du NEPAD concernant l'environnement pourrait trouver dans le processus de mise en œuvre de la Convention un terrain favorable à son opérationnalisation car cet instrument pourrait contribuer de façon intégrée à la réalisation des priorités fondamentales que constituent l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement.

Recommandations

97. La Conférence reconnaît la nécessité d'accroître la sensibilisation, l'appréciation et l'appui des individus au niveau mondial à l'égard de la Convention et recommande que le secrétariat de la Convention étudie un mécanisme capable de mener des activités en ce sens.

98. Toutes les Parties sont invitées à réviser leurs crédits budgétaires pour la promotion d'un développement rural, local, participatif et intégré. Les pays parties africains devraient réserver une part plus importante de leur budget national à cet effet et les pays développés parties devraient avoir cette priorité à l'esprit lorsqu'ils décideront à l'avenir d'allouer des ressources nouvelles et additionnelles à l'aide publique au développement (APD).

99. Les partenaires de développement ainsi que le secrétariat et les centres de liaison du FEM dans les pays africains sont invités à reconnaître et réaliser pleinement les possibilités de promouvoir des programmes intégrés réellement dirigés par les pays et l'élimination de la pauvreté offertes par la Convention..

100. La Conférence invite le Sommet mondial sur le développement durable à déclarer que la Convention constitue un instrument mondial pour lutter contre la pauvreté et réaliser le développement durable, et à assurer l'octroi de ressources financières suffisantes et prévisibles et le renforcement des capacités aux niveaux national et local, pour permettre sa réalisation, en particulier en Afrique.

101. Le secrétariat de la Convention et les organismes coopérants sont invités à faciliter une évaluation critique de l'appui apporté à la mise en œuvre de la Convention à la septième session de la Conférence des Parties par un système de partenariat comprenant les partenaires de développement et les pays africains parties touchés. Cette étude d'évaluation conjointe serait axée sur les résultats obtenus et les obstacles qui ont dû être surmontés ainsi que sur les stratégies susceptibles de renforcer la mise en œuvre de la Convention en tant qu'instrument du développement durable à l'échelle mondiale.

Annexe I

**PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ CHARGÉ
DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

A. Élection des vice-présidents du groupe africain

1. Conformément à l'article 4 du mandat du Comité constituant l'annexe de la décision 1/COP.5, relative à la composition du Bureau du Comité, la cinquième session de la Conférence des Parties a élu l'Ambassadeur Rogatien Biaou (Bénin) président du Comité (ICCD/COP(5)/11/Corr.1).

2. Afin d'assurer un suivi efficace des recommandations adoptées à la réunion et d'aider l'Ambassadeur Biaou à jouer son rôle de président du groupe africain, il a été décidé de désigner cinq vice-présidents représentant chacun une sous-région géographique de l'Afrique:

- M. Papa Mawade Wade (Sénégal) pour l'Afrique occidentale
- M. Jean-Claude Bomba (République centrafricaine) pour l'Afrique centrale
- M. Steven Muwaya (Ouganda) pour l'Afrique orientale
- M. Bongani Simon Masuku (Swaziland) pour l'Afrique australe

Le nom du vice-président désigné pour l'Afrique septentrionale sera annoncé le 19 novembre 2002 au plus tard, au début de la première session du Comité.

B. Liste des pays qui présenteront des études de cas
à la première session du Comité

3. La décision 1/COP.5 concernant la nature de l'examen et les méthodes du Comité stipule que l'examen, qui a pour but de permettre le partage de l'expérience acquise et des enseignements tirés de l'action, portera sur les différentes questions thématiques en tenant dûment compte des régions et sous-régions géographiques. Conformément à l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité (ICCD/CRIC(1)/1), et compte tenu des informations fournies dans les rapports nationaux, des communications faites pendant la réunion et des renseignements complémentaires fournis dans le cadre du dialogue interactif, les pays parties africains ont désigné les pays suivants qui présenteront des études de cas au cours de la session:

<u>Questions thématiques</u>	<u>Pays</u>
1. Les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires	Namibie
2. Les cadres ou arrangements législatifs et institutionnels	Burkina Faso
3. La mobilisation et la coordination des ressources, tant internes qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat	Mali, Tunisie, Ouganda

4. Les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies nationales de développement Tanzanie
5. Les mesures pour la remise en état des terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des sécheresses Lesotho
6. La surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification; systèmes d'alerte rapide pour atténuer les effets des sécheresses Sénégal
7. L'accès des pays parties touchés, en particulier des pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés Égypte

Annex II

LIST OF PARTICIPANTS

PARTIES

ALGERIA

Mr. Salah Bourahla
General Director, Forestry
General Directorate of Forestry
Ministry of Agriculture and Rural Development

ANGOLA

Mr. Joao Leonardo Cassinda
Member, National Coordination Committee
(NCC)
Ministry of Fisheries and Environment

Ms. Candida Arlete Ferreira Mendes
National University of Angola
Ministry of Fisheries and Environment

BENIN

H.E. Mr. Rogatien Biaou
Secretary General
Ministry of Foreign Affairs and of African
Integration

Mr. Jules Gontran Capo-Chichi
Director, Regional Planning
Ministry of the Environment, the Habitat and
Urbanism

BOTSWANA

Mr. Edison Nyalalani Wotho
UNCCD Focal Point
Department of Crop Production and Forestry
Ministry of Agriculture

BURKINA FASO

Ms. Delphine Bernadette Ouedraogo
Officer in charge of the follow up of the UNCCD
National Council for the Management of the
Environment
Ministry of the Environment and Framework of
Life

BURUNDI

Mr. Etienne Kayengeyenge
General Directorate
Minister's Cabinet
Ministry of Regional Planning and of the Environment

CAPE VERDE

Ms. Maria Luisa Lobo Lima
Coordinator of the project in support of the
implementation of the UNCCD
General Directorate of the Environment
Ministry of Agriculture and Fisheries

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Mr. Jean-Claude Bomba
Coordinator of the National Steering Committee
Ministry of Water, Forestry, Hunting, Fisheries, Tourism
and the Environment

CHAD

Mr. Maïbe Komandje
National Coordinator
Office of Coordination of the UNCCD
Ministry of the Environment and Water

CONGO

Mr. Pierre Batoungadio
General Directorate of the Environment
Ministry of the Mining Industry and the Environment

COTE D'IVOIRE

Mr. Yao Bernard Koffi
Assistant Director of Framework of Life
Ministry of the Environment and Framework of Life

DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Mr. Djunganumbe Etumesaku
Forestry Engineer
Ministry of Land Affairs, the Environment and Tourism

DJIBOUTI

Mr. Mohamed Moussa Mohamed
Chief of the Service of Agriculture and Forestry
Ministry of Agriculture, Crop Production and of
the Sea

EGYPT

Dr. Abdel Moneim Mohamed Hegazi
Chairman
Desert Research Center (DRC)
Ministry of Agriculture and Land Reclamation

Dr. Ismail Hamdi Mahmoud El Bagouri
National Expert, National Coordination
Committee for Combating Desertification
Research Professor
Soil and Water Conservation
Desert Research Center (DRC)

ERITREA

Mr. Mebrahtu Iyassu
Director General
Department of Land Resources and Crop
Production
Ministry of Agriculture

ETHIOPIA

Mr. Berhanu Ayalew
NAP Project Coordinator, Ecosystems
Environmental Protection Authority

EUROPEAN COMMUNITY

Mr. Dirk Pottier
Scientific Officer
Directorate General XII – Science, Research and
Development
European Commission

FINLAND

Dr. Matti Nummelin
Environmental Adviser
Unit for Sector Policy, Department of
International Development Cooperation
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

Mr. Taoufik Benouna
Technical Advisor to the Executive Secretary of
the Sahara and Sahel Observatory

GABON

Mr. Martial Agondogo
Coordinator of the UNCCD Working Group
Ministry for the Environment and the Protection of
Nature

GAMBIA

Mr. Jato S. Sillah
Director, Department of Forestry
Ministry of Fisheries and Natural Resources

GERMANY

Mr. Volker Johannes Oel
Counsellor for Development Cooperation
Embassy of Germany in Namibia

Mr. Helmut Wöhl
Advisor, Namibia's Program to Combat Desertification
(NAPCOD), Namibia
German Agency for Technical Cooperation (GTZ)

Ms. Rhena Hoffmann
Technical Advisor, German UNCCD Project
German Agency for Technical Cooperation (GTZ)

GHANA

Ms. Zenabu Wasai
Deputy Director
Upper East Regional Office
Environmental Protection Agency

GUINEA

Mr. Mohamed Lamine Doumbouya
National Assistant Director of the Environment
Ministry of Mines, Geology and the Environment

GUINEA-BISSAU

Mr. Lorenço Vaz
Advisor to the Minister
Ministry of Natural Resources and Energy

ITALY

Mr. Franco Micieli De Biase
Coordinator for the Environment
Directorate General for Cooperation
Ministry of Foreign Affairs

KENYA

Mr. Humphrey Kaburu
CCD Desk Officer
National Environment Management Authority
Ministry of Environment and Natural Resources

LESOTHO

Ms. Jane Malephane
Director *ad interim*
National Environment Secretariat
Ministry of Environment, Gender and Youth
Affairs

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Mr. Taher El Hasoumi Taher
Head of the National Committee to Combat
Desertification
Secretariat of Agriculture

Mr. Khalifa Ali Al Khattabi Khalifa
Member of the National Committee to Combat
Desertification
Agricultural Authority

MADAGASCAR

Ms. Herivololona Ralalarimanana
National Focal Point
Ministry of the Environment

MALAWI

Mr. Langes A. Sitaubi
National Focal Point
Office of the Director
Department of Forestry

MALI

Mr. Salif Kanoute
Permanent Secretary of the National
Environmental Action Plan/National Action
Programme to Combat Desertification
Ministry of Rural Development and of the
Environment

MOROCCO

Mr. Omar Askarn
General Inspector
Delegated Ministry in charge of Water and
Forestry with the Ministry of Agriculture, Rural
Development, Water and Forestry

NAMIBIA

Hon. Petrus Ilonga
Deputy Minister of Environment and Tourism
Ministry of Environment and Tourism

Ms. Maria Kapere
Undersecretary of Environment and Tourism
Ministry of Environment and Tourism

Ms. Shirley Bethune
Directorate of Environmental Affairs
Ministry of Environment and Tourism

Mr. Siminanza Simenda
Acting Permanent Secretary
Ministry of Environment and Tourism

Mr. Teofilus Nghitila
Deputy Director
Directorate of Environmental Affairs
Ministry of Environment and Tourism

Mr. Sem Taukondjo Shikongo
Conventions Unit
Directorate of Environmental Affairs
Ministry of Environment and Tourism

Mr. Joseph Hailwa
Acting Director, Forestry
Ministry of Environment and Tourism

Mr. Nico De Klerk
Project Manager, Bush Encroachment
Consultant for Ministry of Environment and Tourism

Mr. Joe McGann
Coordinator, Climate Change
Ministry of Environment and Tourism

Mr. Zac Basson
Foreign Service Officer
Multilateral Policy Coordination Department
Ministry of Foreign Affairs, Information and
Broadcasting

Mr. Johannes Stoney Steenkamp
Director
Directorate on Extension and Engineering
Ministry of Agriculture, Water and Rural Development

NETHERLANDS

Dr. Reinout De Hoogh
Department of Sustainable Natural Resources
Management
International Agricultural Centre (IAC)

NIGER

Mr. Hassane Saley
Executive Secretary
National Council of the Environment for
Sustainable Development
Cabinet of the Prime Minister

Dr. Moussa Hassane
Member of CST Bureau (Africa)
National Institute of Agronomical Research

NIGERIA

Dr. Bukar Hassan
Assistant Director
Drought and Desertification Amelioration
Federal Ministry of Environment

RWANDA

Mr. Emmanuel Nzaramba
Focal Point of the UNCCD
Study of the Environmental Impact
Ministry of Land and Environment

SAO TOME AND PRINCIPE

Mr. Heliodoro Pires Quaresma
Director
Ministry of Environment

SENEGAL

Mr. Papa Mawade Wade
Officer in charge of NAP to combat
desertification
Centre for Ecological Follow-Up
Ministry of Youth, the Environment and Public
Hygiene

SUDAN

Mr. Hashim Mohamed El Hassan M. Osman
Head of Section
Land Use and Desertification Control
Administration
Ministry of Agriculture and Forestry

SWAZILAND

Mr. Bongani Simon Masuku
Soil Scientist
Land Use Planning
Ministry of Agriculture and Cooperatives

SWEDEN

Ms. Susanne Mattson
Second Secretary
Embassy of Sweden in Namibia

TANZANIA

Mr. George Kafumu
Senior Environment Management Officer
National Action Programme to Combat Desertification
Vice President's Office

TOGO

Mr. Koffi Hounkpe
Assistant to the UNCCD Focal Point
Directorate for the Protection and Control of Flora
Ministry of Environment and Forestry Resources

TUNISIA

Mr. Mohamed Ismail
Focal point of the UNCCD
Ministry of the Environment and Regional Planning

Mr. Noureddine Kaabi
Director – Chief Engineer
General Directorate of Infrastructure
Ministry of Economic Development

TURKEY

Mr. Ibrahim Biroglu
Forestry Engineer
Investigation and Planning Department
General Directorate of State Hydraulic Works

Ms. Dilek Demirel Yazici
Environmental Engineer
Investigation and Planning Department
General Directorate of State Hydraulic Works

UGANDA

Mr. Stephen Muwaya
Senior Range Ecologist Directorate of Agriculture
Extension
Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries

ZAMBIA

Ms. Georgina Ndeketeya Zulu
Senior Planning Officer
Planning and Information Department
Ministry of Tourism, Environment and Natural
Resources

ZIMBABWE

Ms. Mutsa Chasi
Director of Natural Resources
Department of Natural Resources
Ministry of Environment and Tourism

**UNITED NATIONS SECRETARIAT OFFICES,
SPECIALIZED AGENCIES AND RELATED ORGANIZATIONS**

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME**

Dr. Jacqui Badcock
Resident Representative, Namibia
Ms. Tamba M. Baldeh
Deputy Resident Representative, Namibia

Ms. Midori Paxton
Programme Officer
Environment Unit, Namibia

Mr. Mounkaila Goumandakoye
Regional Coordinator
West and Central Africa, Burkina Faso
Drylands Development Centre

Ms. Verity Nyagah
Regional Programme Manager
East and Southern Africa, Kenya
Drylands Development Centre

**UNITED NATIONS ECONOMIC
COMMISSION FOR AFRICA**

Mr. Kwame Awere-Gyekye
Environment and Development Officer

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME**

Dr. Mohamed Sessay
Programme Officer (UNEP/GEF)
Regional Office for Africa, Kenya

UNITED NATIONS VOLUNTEERS

Ms. Jean Anglin
Programme Specialist

Dr. Ganiyu Ipaye
Programme Officer, Namibia

WORLD BANK

Mr. Moctar Toure
Executive Secretary
Africa Region

WORLD FOOD PROGRAMME

Ms. Margot Vander Velden
Regional Vulnerability Assessment Officer
Regional West Africa Bureau

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION

Mr. Momadou Saho
Scientific Officer
Agricultural Meteorology Division

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

AFRICAN DEVELOPMENT BANK

Mr. Vasantt Jogoo
Principal Environmentalist
Poverty Reduction and Sustainable Development

**AFRICAN ORGANISATION OF
CARTOGRAPHY AND REMOTE-SENSING**

Mr. Muftah Unis
Secretary-General

AFRICAN UNION

Mr. Ibrahima Kegneko Diallo
Department of Community Affairs

Dr. Jotham Musiime
Acting Director, Interafrican Bureau for Animal
Resources (IBAR)

ARAB MAGHREB UNION

Mr. Abdesallam Kallala
Advisor

**ECONOMIC AND MONETARY
COMMUNITY OF CENTRAL AFRICA**

Mr. Pierre Randah
Chief of Environment Service

**PERMANENT INTER-STATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE
SAHEL**

Mr. Bertrand Zida
Chief of Unit
Support to Strategies and Policies of Natural
Resources Management

Mr. Khassoum Dieye
Associate Researcher,
Agro Socio-Economical Programme
Institute of the Sahel

**ECONOMIC COMMUNITY OF WEST
AFRICAN STATES**

Mr. Amadou Mangane
Director, Agriculture, Rural Development and
Environment

**INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON
DEVELOPMENT**

Mr. Maina Karaba
Chief, Natural Resources and Energy

**INTERNATIONAL CROPS RESEARCH
INSTITUTE FOR THE SEMI-ARID TROPICS**

Dr. Mark Winslow
Consultant – International Development
(representing also the Desert Margins Program)

SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY

Mr. Aboubacar Issa
Program Director

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT
COMMUNITY**

Mr. Jobo E. Molapo
Director
Environment and Land Management Sector (ELMS)

Prof. Paul Maro
Environment Management Specialist
Environment and Land Management Sector (ELMS)

Mr. Thabo Mefi
Chief Technical Officer
Water Sector Coordination Unit (WSCU)

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Algeria

Association of Reflection on Trade and Action for
the Environment and Development (AREA-ED)

Mr. Mounir Bencharif

Burkina Faso

Association of Volunteers for Development
(AVD)

Mr. S. Florent Ouedraogo

Cameroon

Confederation of NGOs on Environment and
Development in Central Africa (CONGAC)

Ms. Jacqueline Nkoyok

Namibia

Desert Research Foundation of Namibia (DRFN)

Mr. Nickey Gaseb
Ms. Margareth Gustavo
Mr. Bertus Kruger
Mr. Karl Mutani Aribeb
Dr. Mary Seely
Dr. Elias Shanyengana

Namibian Women's Lobby

Ms. Maria da Conceicao Lourence

Nigeria

Nigerian Environmental Study/Action Team (NEST)

Mr. Enoch Okpara

Senegal

Environmental Development Action in the Third
World (ENDA)

Dr. Youba Sokona

Uganda

Uganda Women Tree Planting Movement
Ms. Ruth Mubiru

Zambia

Zambia Alliance of Women

Ms. Lillian Mushota
